



# Assemblée générale

Distr. générale  
15 janvier 2016  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-dixième session

Points 15 et 116 de l'ordre du jour

**Application et suivi intégrés et coordonnés des textes  
issus des grandes conférences et réunions au sommet  
organisées par les Nations Unies dans les domaines  
économique et social et dans les domaines connexes**

**Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire**

## **Jalons essentiels sur la voie d'un suivi et d'un examen cohérents, efficaces et inclusifs au niveau mondial**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### *Résumé*

Réunis pour un sommet spécial au Siège de l'Organisation des Nations Unies en septembre 2015, les dirigeants mondiaux ont souscrit à un programme mondial ambitieux (« Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ») ayant pour objectif primordial d'éliminer la pauvreté et de parvenir à un développement durable. Le Programme est un plan d'action pour les personnes, la planète, la prospérité, la paix et le partenariat. Tous les États et toutes les parties prenantes ont reconnu leurs responsabilités respectives dans la mise en œuvre du Programme. Les gouvernements ont en outre souligné, au paragraphe 72 du Programme, qu'un cadre de suivi et d'examen solide, volontaire, efficace, participatif, transparent et intégré apporterait une contribution essentielle à la mise en œuvre et, au paragraphe 73, que ce cadre permettrait de promouvoir le principe de responsabilité envers leurs citoyens, de soutenir une coopération internationale effective pour la réalisation du Programme et de favoriser les échanges de bonnes pratiques et l'apprentissage mutuel. Le présent rapport étudie comment mettre en place au niveau mondial un cadre de suivi et d'examen cohérent, efficace et inclusif, eu égard aux mandats énoncés dans le Programme. Ce rapport n'a pas pour objet de



décrire ou prescrire comment mettre en œuvre le Programme à l'horizon de 2030, la responsabilité principale en la matière se situant au niveau national, ni davantage de présenter le large éventail de mécanismes multilatéraux envisageables pour appuyer ces efforts de mise en œuvre.

## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction .....	4
II. Un système d'examen orienté vers l'appui à la mise en œuvre nationale.....	5
III. Travailler en cohérence avec les institutions existantes.....	6
IV. Évaluations par des entités extérieures aux Nations Unies .....	15
V. Assurer l'inclusivité des examens mondiaux .....	15
VI. Veiller à ce que les examens reposent sur des données de bonne qualité .....	17
VII. Assurer l'ambition et l'impact des examens nationaux volontaires au sein du forum politique de haut niveau .....	17
VIII. Thème annuel du forum politique de haut niveau et série d'examens thématiques sur le cycle quadriennal .....	21
IX. Lien entre le thème annuel du forum politique de haut niveau et le thème du Conseil économique et social .....	24
X. Présentation de rapports par les grands groupes, d'autres parties prenantes et les partenariats.....	24
XI. Jalons et marche à suivre .....	25

## I. Introduction

1. De Sendai<sup>1</sup> à Addis-Abeba<sup>2</sup> et de New York<sup>3</sup> à Paris<sup>4</sup>, 2015 aura été une année charnière pour le multilatéralisme et le dispositif international d'élaboration de politiques. Adopté à New York en septembre 2015, « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 » est l'ambitieux dessein partagé qui guidera nos efforts tendant à éliminer la pauvreté et à réaliser le développement durable au cours des 15 prochaines années. Les dix-sept objectifs de développement durable et les cibles connexes en constituent le cœur. Les objectifs ont été définis par les États Membres de l'Organisation des Nations Unies au cours d'un vaste processus de consultation qui a donné lieu à une interaction sans précédent avec la société civile. La large appropriation du Programme à l'horizon 2030 doit se traduire par un engagement fort de toutes les parties prenantes à mettre en œuvre le Programme et à atteindre les objectifs.

2. Les États Membres ont clairement exprimé leur détermination à asseoir la mise en œuvre des objectifs de développement durable sur un cadre solide, volontaire, efficace, participatif, transparent et intégré de suivi et d'examen des progrès réalisés (Programme, par. 72).

3. Le cadre de suivi et d'examen doit pérenniser l'esprit de partenariat et l'implication enthousiaste de la société civile et du secteur des entreprises qui ont rendu possible l'aboutissement du processus d'élaboration du Programme. Ce cadre doit institutionnaliser les principes définis dans le Programme et aborder les nouveaux domaines, y compris la volonté de ne laisser personne à la traîne et de lutter contre le changement climatique, et répondre à l'aspiration à des sociétés pacifiques et à des institutions efficaces. Il doit refléter le caractère intégré du Programme et être orienté vers l'appui à la mise en œuvre. Il devrait inciter à une approche multipartite de la mise en œuvre.

4. Le présent rapport a été établi conformément au paragraphe 90 du Programme de développement durable à l'horizon 2030, dans lequel Secrétaire général est prié, agissant en concertation avec les États Membres, d'établir pour examen par l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session, en prévision de la réunion de 2016 du forum politique de haut niveau, un rapport décrivant les jalons essentiels sur la voie d'un suivi et d'un examen cohérents, efficaces et inclusifs au niveau mondial. Il y est de plus indiqué que ce rapport devrait contenir une proposition sur les dispositions relatives à l'organisation des examens à effectuer par les États lors des réunions du forum politique de haut niveau se tenant sous les auspices du Conseil économique et social, y compris des recommandations sur des directives communes d'application volontaire relatives aux rapports, et qu'il faudrait aussi qu'y soient précisées les responsabilités institutionnelles et données des indications sur : les thèmes annuels, une série d'examens thématiques et les options pour la conduite des examens périodiques par le forum politique de haut niveau.

---

<sup>1</sup> Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) (Résolution 69/283 de l'Assemblée générale, annexe II).

<sup>2</sup> Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (Programme d'action d'Addis-Abeba), adopté par l'Assemblée générale le 27 juillet 2015 (résolution 69/313, annexe).

<sup>3</sup> Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

<sup>4</sup> Accord de Paris sur les changements climatiques, adopté en décembre 2015 au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

5. Le présent rapport présente mon analyse et mes propositions, qui reposent sur les réponses de 119 États Membres à un questionnaire envoyé par le Secrétariat<sup>5</sup>. Les organismes du système des Nations Unies et les grands groupes et autres parties prenantes ont également communiqué leurs vues.

6. Mes propositions ont pour objet d'aider les États Membres à faire en sorte que le suivi et l'examen au niveau mondial soient ancrés dans les réalités de la vie des personnes et reposent sur des examens efficaces aux niveaux national et régional. Des moyens de tirer pleinement profit du potentiel de cette enceinte nouvelle qu'est le forum politique de haut niveau sur le développement durable en tant qu'instance centrale de suivi et d'examen y sont préconisées. Dans ces propositions figurent une réflexion sur la manière dont le forum peut rallier toutes les enceintes internationales intergouvernementales en place au sein du système des Nations Unies et en dehors autour du Programme à l'horizon 2030, insuffler de la cohérence dans leurs travaux et définir des orientations politiques à partir de leurs conclusions. Mes propositions visent en outre à clarifier les rôles respectifs de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et d'autres enceintes. Elles font ressortir que nous devons œuvrer au sein de chaque enceinte pour intégrer les objectifs de développement durable et assurer la prise en considération des principes du Programme. Avant tout, mes propositions ont pour point de départ le postulat comme quoi notre action, quelle qu'elle soit, doit être menée par les pays, être centrée sur les personnes, intégrer la dimension hommes-femmes, être pragmatique, ouverte, participative et utile pour tous les pays et toutes les personnes.

## **II. Un système d'examen orienté vers l'appui à la mise en œuvre nationale**

7. Lorsqu'ils se sont engagés à assurer le suivi et l'examen systématiques des progrès réalisés aux niveaux national, régional et mondial (Programme, par. 47), les États Membres ont souligné que le suivi et l'examen de la mise en œuvre des objectifs de développement durable auraient le niveau national pour cheville ouvrière.

8. Les processus de suivi et d'examen au niveau mondial doivent compléter et appuyer les examens aux niveaux national et régional et être guidés par les principes définis au paragraphe 74 du Programme à l'horizon 2030, à savoir notamment qu'ils doivent être engagés volontairement et pilotés par les pays, être respectueux de la prise en main nationale et des caractéristiques du Programme, être axés sur les moyens de mise en œuvre, être inclusifs, mettre à profit les enceintes existantes, être rigoureux et reposer sur des données et des constatations factuelles.

9. Le suivi et l'examen au niveau mondial ont pour objet ultime d'accélérer les progrès vers l'élimination de la pauvreté et de la faim et la réalisation des objectifs de développement durable.

<sup>5</sup> Parmi ces 119 États Membres figurent les membres de l'Alliance des petits États insulaires, de la Communauté des Caraïbes, de l'Union européenne, du Groupe des Sept et les petits États insulaires en développement du Pacifique (<https://sustainabledevelopment.un.org/hlpf/follow-up>).

### **III. Travailler en cohérence avec les institutions existantes**

10. Au niveau mondial, les pièces maîtresses du dispositif d'examen sont déjà en place. Ce dispositif aura pour centre le forum politique de haut niveau, qui formulera des orientations et des recommandations politiques fondées sur une évaluation mondiale commune des progrès accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable.

11. Le forum politique de haut niveau, qui occupe le sommet d'un ensemble de processus de suivi et d'examen au niveau mondial, procédera à des examens thématiques de l'état d'avancement des objectifs de développement durable, y compris des questions transversales, avec l'appui des commissions techniques du Conseil économique et social et d'autres organes et forums intergouvernementaux (Programme, par. 85). Le Programme à l'horizon 2030 est porteur d'un dessein global et d'un cadre qui peuvent effectivement amener ces divers organes et forums à mettre leurs travaux au service des objectifs de développement durable en faisant de leurs travaux des pièces maîtresses d'un dispositif cohérent d'examen, dans le respect de leurs mandats et mode de gouvernance respectifs. Tirer parti de ces forums permettra d'instaurer un dispositif riche, cohérent et efficace servant de socle au forum politique de haut niveau.

12. Tout aussi important, dans l'exercice de son rôle, le forum travaillera en tenant compte et en tirant parti des orientations et du soutien de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, sous les auspices desquels il se réunit.

13. Une action et un examen au niveau mondial n'ont de valeur que s'ils reposent sur les efforts nationaux et régionaux. Les institutions régionales politiques, économiques et sectorielles sont donc de riches sources d'expertise et d'inspiration dans l'optique du suivi du Programme à tous les niveaux. À cet égard, les commissions régionales peuvent jouer un rôle prépondérant.

14. Bon nombre d'organismes et d'acteurs extérieurs au système des Nations Unies projettent quant à eux d'examiner les progrès accomplis dans des domaines en lien avec les objectifs de développement durable. S'ils procèdent avec rigueur et dans l'indépendance, ils peuvent éclairer et enrichir les travaux intergouvernementaux au sein des Nations Unies.

15. Les grands groupes de la société civile et d'autres parties prenantes, dont les entreprises, doivent participer à l'ensemble du dispositif de suivi et d'examen. Le forum politique de haut niveau devrait se faire le champion de pratiques innovantes pour impliquer les acteurs non étatiques. Les populations devraient connaître ses travaux et comprendre ses conclusions et en quoi elles les concernent.

16. En fin de compte, assurer l'efficacité de l'examen au niveau mondial suppose de déterminer comment les institutions en place peuvent adhérer aux principes du Programme à l'horizon 2030 et renforcer mutuellement leurs travaux dans le cadre du dispositif d'examen commun. Il faut favoriser une interaction plus forte entre les États et leurs citoyens et une approche inclusive en vue d'opérer les transformations que suppose la réalisation des objectifs de développement durable. Il faut susciter des possibilités de cerner les facteurs de réussite, les lacunes, les enseignements tirés, ainsi que de réfléchir, de partager et d'apprendre les uns des autres.

17. Le caractère intégré et indivisible des objectifs devrait déboucher sur un dispositif d'examen favorisant une conception transversale des liens considérables existant entre les objectifs et les cibles. Une perception intégrée et holistique des progrès et des obstacles devrait s'en trouver favorisée au sein du forum politique de haut niveau, tout en évitant qu'une institution ou une instance revendique pour elle seule la maîtrise ou la responsabilité de l'examen d'un objectif particulier.

## **A. forum politique de haut niveau pour le développement durable**

18. Le forum politique de haut niveau aura une perception holistique de la mise en œuvre. Il est chargé d'évaluer les progrès accomplis, les résultats obtenus et les difficultés rencontrées par les pays développés et les pays en développement et de veiller à ce que le Programme reste utile et ambitieux (Programme, par. 82). Les États Membres ont souligné que le forum devrait donc attirer l'attention à un haut niveau politique sur les lacunes ou les domaines où nous sommes en retard et fournir une impulsion politique, des orientations et des recommandations en matière de suivi afin d'accélérer les progrès concernant les questions les plus importantes, sur la base des bonnes pratiques et des résultats des travaux scientifiques.

### *Réunions sous les auspices de l'Assemblée générale et réunions sous les auspices du Conseil économique et social*

19. Les réunions annuelles du forum politique de haut niveau se tenant sous les auspices du Conseil économique et social devraient préparer le terrain pour sa réunion quadriennale se tenant sous les auspices de l'Assemblée générale, ce qui signifie que les 17 objectifs de développement durable devraient être examinés en l'espace de quatre ans aux réunions du forum tenues sous les auspices du Conseil.

20. À la réunion du forum politique de haut niveau se tenant sous les auspices de l'Assemblée générale, les chefs d'État et de gouvernement fourniront au plus haut niveau des orientations politiques concernant le Programme et sa mise en œuvre, recenseront les progrès accomplis et les nouveaux défis et prendront d'autres mesures pour accélérer la mise en œuvre (Programme, par. 87). Ces réunions marqueront le moment d'examiner de manière holistique et intégrée les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'ensemble du Programme et de donner une impulsion politique au plus haut niveau aux politiques et à la coopération tendant à accélérer les progrès et à remédier aux manques, en se fondant sur les résultats des quatre réunions annuelles précédentes du forum. Elles permettront aussi de réaffirmer l'adhésion au Programme à l'horizon 2030 et de fournir des orientations sur les modalités de mobilisation des moyens nécessaires pour assurer la mise en œuvre d'ensemble, en s'inspirant des débats du Dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale sur le financement du développement. Les réunions du forum tenues sous les auspices de l'Assemblée générale marqueront aussi, ce qui est important, le moment de déterminer s'il faut procéder à un quelconque ajustement pour que le Programme reste utile et ambitieux (Programme, par. 82). Eu égard à l'importance de la prise de telles décisions par les chefs d'État et de gouvernement, elles doivent reposer sur les constatations factuelles solides et les analyses approfondies figurant dans le *Rapport mondial sur le développement durable* et le rapport sur l'état d'avancement des objectifs de développement durable.

*Contribution aux examens effectués au sein du forum politique de haut niveau réuni sous les auspices du Conseil économique et social*

21. Concrètement, la réunion annuelle du forum politique de haut niveau pourrait en général comporter quatre parties portant sur : a) l'examen des progrès d'ensemble à la lumière du rapport sur l'état d'avancement des objectifs de développement durable, des examens nationaux et des examens régionaux; b) l'examen des progrès accomplis dans un domaine particulier, en procédant à un examen thématique de ce domaine et à un examen approfondi d'un sous-ensemble des objectifs de développement durable; c) l'examen de l'objectif 17 et de contributions sur la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba; d) les questions nouvelles et émergentes et les perspectives à long terme.

*Examen des progrès d'ensemble*

22. Les examens nationaux volontaires au sein du forum politique de haut niveau réuni sous les auspices du Conseil économique et social constituent un des éléments essentiels du cadre de suivi et d'examen du Programme à l'horizon 2030. Tout comme les examens thématiques des objectifs de développement durable et l'examen du rapport sur les progrès accomplis au niveau mondial dans la réalisation des objectifs effectués au sein du forum, ces examens nationaux permettront d'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et cibles universels, y compris les moyens de mise en œuvre. Ils devraient porter sur tout le Programme

23. Des examens régionaux seront aussi menés et apporteront au forum un éclairage crucial sur les progrès et les principales questions relatives aux politiques dans chaque région. Un rôle important reviendra aux forums régionaux sur le développement durable, qui pourraient aider à rapprocher les mécanismes d'examen en place. Les résultats de ces examens régionaux seraient discutés durant la partie du forum politique de haut niveau consacrée auxdits examens.

24. Dans le Programme à l'horizon 2030 il est indiqué que, outre le rapport sur l'état d'avancement des objectifs de développement durable, le *Rapport mondial sur le développement durable* constitue un outil permettant d'éclairer le forum politique de haut niveau et de renforcer la contribution de la science aux moyens d'action (Programme, par. 83). Ce rapport sera un outil essentiel pour ancrer les examens réguliers du forum dans les résultats et les analyses scientifiques, lui permettant ainsi de se placer dans une perspective à long terme, complétant ainsi le rapport sur l'état d'avancement des objectifs de développement durable. Le forum politique de haut niveau fera usage des données consignées dans le rapport sur l'état d'avancement des objectifs de développement durable comme d'un tableau de bord pour déterminer les domaines où nous sommes en retard.

*Examen des progrès dans des domaines particuliers*

25. Une autre partie de la réunion du forum politique de haut niveau devrait être consacrée aux examens thématiques.



*Examen des cibles relatives aux moyens de mise en œuvre  
et de contributions sur la mise en œuvre du Programme  
d'action d'Addis-Abeba*

26. Pour favoriser une approche holistique et créer des synergies, les examens portant sur les moyens de mise en œuvre pourraient être effectués non seulement en connexion avec les examens nationaux et les examens thématiques, mais aussi au cours d'une partie de la réunion du forum politique de haut niveau qui leur serait spécialement consacrée et durant laquelle il serait procédé à l'examen des résultats de la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba en parallèle avec l'examen annuel des progrès concernant les cibles relatives à la mise en œuvre.

27. Le forum recevrait ainsi des informations émanant de plusieurs instances chargées d'examiner les composantes du Programme d'action d'Addis-Abeba. Il serait éclairé par les conclusions et recommandations convenues au niveau intergouvernemental à l'occasion du forum annuel du Conseil économique et social sur le financement du développement (Programme, par. 86) et par le résumé des délibérations du forum multipartite sur la science, la technologie et l'innovation. Il serait en outre saisi du résumé établi par le Président du Forum pour la coopération en matière de développement du Conseil économique et social, ainsi que des contributions d'autres instances compétentes, comme le forum des infrastructures piloté par les banques multilatérales de développement, les réunions des institutions financières internationales ou le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement. Ces instances pourraient fournir des indications sur la situation concernant les moyens d'exécution et mettre en évidence les lacunes et les solutions possibles pour examen plus poussé par le forum.

*Questions nouvelles et émergentes*

28. Le forum politique de haut niveau est investi du mandat crucial d'étudier les questions nouvelles et émergentes, ce qui concourra à pérenniser l'utilité du Programme. Les États Membres et les autres parties prenantes pourraient porter de telles questions nouvelles et émergentes à l'attention du Président du Conseil économique et social avant la tenue du forum. Le forum lui-même pourrait aussi engager des travaux relatifs à des questions nouvelles à aborder à sa session suivante.

29. Le forum politique de haut niveau doit examiner les répercussions des tendances et des choix de politiques actuels sur les objectifs de développement durable dans les 10, 15 ou 30 ans et servir de tremplin pour cerner les tendances, liens et défis nouveaux et émergents et y faire face d'une manière qui tienne compte de toutes les dimensions du développement et s'inscrive dans le long terme.

30. Actuellement, durant le débat de haut niveau du Conseil économique et social prennent place un dialogue avec les secrétaires exécutifs des commissions régionales et un dialogue avec les chefs des institutions financières et commerciales. Le Bureau du Conseil pourrait étudier la possibilité de déplacer ces dialogues pour en faire des parties intégrantes des discussions du forum sur les examens régionaux et sur les moyens de mise en œuvre, respectivement, les commissions régionales restant toutefois tenues de faire rapport au Conseil. Une telle disposition renforcerait le retentissement du débat de haut niveau du Conseil, qui englobe aussi les journées consacrées à la réunion ministérielle du forum politique de haut niveau.

31. Le forum politique de haut niveau pourrait de plus recevoir des informations et tirer parti de plusieurs forums spécialisés du Conseil économique et social sur des questions transversales dans le contexte des objectifs de développement durable, y compris les forums existants sur les partenariats, les jeunes et d'autres questions.

32. Un forum sur les pays en situation particulière, dont les petits États insulaires, les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral, pourrait en outre se tenir tout de suite avant le forum politique de haut niveau pour examiner les incidences des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable sur les programmes d'action en faveur de ces pays en situation particulière. Ce forum pourrait s'inscrire dans le cadre du débat du Conseil économique et social consacré à l'intégration. Une attention particulière devrait en outre être portée aux pays en proie à un conflit ou sortant d'un conflit.

33. Afin que le forum politique de haut niveau porte une attention suffisante aux populations vulnérables, la Commission du développement social, le Conseil de droits de l'homme et d'autres instances, par exemple celles s'occupant de groupes de population particuliers, comme les migrants ou les autochtones, pourraient aussi alimenter les discussions du forum en lui soumettant des contributions spécifiques.

34. La déclaration ministérielle du forum politique de haut niveau pourrait extraire la quintessence des conceptions exposées et des recommandations formulées dans les différentes enceintes, les différentes parties du débat et les différentes discussions ainsi que leurs enseignements et les traduire en orientations politiques sur l'action ultérieure. Elle devrait aussi dégager les principales conclusions découlant des discussions ministérielles et autres ayant pris place dans le cadre du forum au cours de la session. Il faudrait alors que le texte définitif de la déclaration soit établi lors des trois journées ministérielles du forum afin de bénéficier des orientations des ministres.

35. Outre les grandes lignes exposées dans la déclaration ministérielle du forum, il serait important de consigner plus en détail les conclusions et les éventuelles recommandations issues des examens, ainsi que les éventuelles prises d'engagements relatifs aux moyens de mise en œuvre et aux partenariats, ce qui pourrait se faire sous forme d'un résumé des travaux du forum politique de haut niveau établi par le Président du Conseil économique et social. Ce texte serait un récapitulatif des délibérations du forum, qui faciliterait le suivi et l'examen les années suivantes et servirait de support à l'affinement de la structure des examens.

## **B. Assemblée générale**

36. L'Assemblée générale est le principal organe de délibération et d'élaboration des politiques de l'Organisation des Nations Unies. Elle pourra avoir une image globale des messages émanant du forum politique de haut niveau, du Conseil économique et social, de la Commission de consolidation de la paix, du Conseil de sécurité et d'autres instances compétentes, dont l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement et le Conseil des droits de l'homme.

37. Une approche intégrée du Programme à l'horizon 2030 suppose que les grandes commissions de l'Assemblée générale traduisent les conclusions et les orientations politiques globales émanant du forum en orientations politiques de haut niveau plus détaillées concernant les questions inscrites à l'ordre du jour de

l'Assemblée, y compris les grandes conférences internationales et sommets des Nations Unies dont l'Assemblée assure le suivi.

38. L'Assemblée générale, avec l'appui du Conseil économique et social, est en outre la principale instance chargée d'examiner la contribution du système des Nations Unies à la mise en œuvre du Programme. Les futures examens quadriennaux complets des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies ne devraient pas évaluer seulement comment fonctionne le système mais aussi à quel point il aide les États Membres à mettre en œuvre le Programme à l'horizon 2030. C'est un défi majeur pour le système des Nations Unies en ce qu'il s'agit de définir de nouvelles modalités de travail tout en préservant les différents éléments et l'équilibre global du Programme. Le Conseil est investi de la mission essentielle d'apporter à l'Assemblée un appui à cette fin en procédant annuellement à l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet. À cet égard, le rapport du Secrétaire général sur l'intégration des trois dimensions du développement durable dans l'ensemble du système des Nations Unies (A/70/75-E/2015/55) pourrait servir de support aux futurs examens complets, de même que le rapport régulier du Secrétaire général sur l'examen quadriennal complet.

39. L'Assemblée générale devra veiller aussi à ce que le Programme à l'horizon 2030 occupe une place suffisante dans son ordre du jour et à ce qu'elle structure le déroulement de ses propres activités. L'ordre du jour de l'Assemblée couvre un champ plus vaste que le Programme à l'horizon 2030, mais divers aspects des objectifs de développement durable sont abordés par l'Assemblée en plénière et dans toutes ses grandes commissions. Le Président de l'Assemblée générale a indiqué qu'il était disposé à diriger un examen de la manière dont l'Assemblée traite le Programme à l'horizon 2030, qui pourrait être réalisé par le Groupe de travail sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale.

### **C. Conseil économique et social**

40. Le Conseil économique et social, qui est un des principaux organes institués par la Charte des Nations Unies, assume, sous l'autorité de l'Assemblée générale, les fonctions des Nations Unies dans le domaine de la coopération économique et sociale internationale et coordonne les travaux du système des Nations Unies et de son propre dispositif subsidiaire. La Conférence des Nations Unies sur le développement durable, tenue à Rio de Janeiro en 2012, a renvoyé à son « rôle déterminant dans l'intégration équilibrée des dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable ».

41. Le caractère intégré du Programme suppose que les organes subsidiaires du Conseil économique et social harmonisent leurs programmes de travail et ordres du jour avec le thème annuel du Conseil, sur lequel est aligné le thème du forum politique de haut niveau. Le thème annuel du Conseil permet de renforcer la cohérence de l'examen à l'échelle du système. Ce thème pourrait être abordé dans chacun des différents débats de la session du Conseil pour en garantir l'examen sous ses divers angles. Comme noté précédemment, plusieurs des grands forums du Conseil peuvent aussi servir de tribunes pour l'examen de questions transversales en lien étroit avec les objectifs de développement durable, dont les moyens de mise en œuvre.

42. Les commissions techniques et autres organes subsidiaires du Conseil économique et social devront, sous sa conduite, faire une place au Programme à l'horizon 2030 dans leurs travaux d'examen en adhérant aux principes qui y sont énoncés et en apportant leur contribution à l'instance centrale de suivi et d'examen qu'est le forum politique de haut niveau (Programme, par. 85). Le Conseil pourrait en outre prier certains autres de ses organes subsidiaires, dont le Comité d'experts de l'administration publique et le Comité des politiques de développement, d'apporter des contributions d'experts au forum. L'obligation pour tous les organes subsidiaires du Conseil de lui faire rapport demeurerait inchangée.

43. Le Conseil économique et social est aussi investi de grandes responsabilités dans le suivi de la Conférence d'Addis-Abeba sur le financement du développement, ce par le canal d'une nouvelle instance, le forum sur le financement du développement, ainsi que du forum sur la science, la technologie et l'innovation et du forum pour la coopération en matière de développement (voir plus haut par. 26 et 27), tous étant appelés à éclairer les discussions sur l'objectif 17 au sein du forum politique de haut niveau.

44. Le Conseil économique et social pourrait renforcer son interaction avec la Commission de consolidation de la paix et procéder dans le cadre des débats de sa session consacrés, respectivement, aux questions opérationnelles et aux questions humanitaires, à l'examen des liens entre le développement, la paix et les opérations humanitaires, abordant ainsi des aspects connexes au Programme à l'horizon 2030.

#### **D. Commissions techniques et autres organes et forums intergouvernementaux**

45. Les commissions techniques du Conseil économique et social et les autres organes et forums intergouvernementaux et similaires appuieront les examens thématiques de l'état d'avancement des objectifs de développement durable qu'effectuera le forum politique de haut niveau (Programme, par. 85).

46. Un inventaire dressé par l'équipe d'appui technique du système des Nations Unies<sup>6</sup> a montré que de nombreux organes et forums intergouvernementaux des Nations Unies examinent les progrès accomplis et les politiques menées dans des domaines spécifiques que couvrent les objectifs de développement durable. Outre les commissions techniques, les commissions régionales et les organes subsidiaires du Conseil, il s'agit d'organes intergouvernementaux soutenus par les institutions spécialisées et d'autres organismes du système des Nations Unies, tels que l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, le forum mondial sur l'éducation, l'Assemblée mondiale de la Santé, la Conférence internationale du Travail, la Conférence de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, le Comité de la sécurité alimentaire mondiale, le Conseil des droits de l'homme, ainsi que des réunions annuelles du Groupe de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, et de nombreuses autres assemblées et organes conventionnels.

---

<sup>6</sup> <https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/7186Short%20matrix%20-%20revised%2029.5.pdf>.

47. Le Programme à l'horizon 2030 peut imprimer un nouvel élan à ce faisceau d'organes et de forums intergouvernementaux en leur offrant l'occasion de mettre en relief leurs travaux devant le forum politique de haut niveau. Il sera important pour chacun d'entre eux de saisir cette occasion de participer à l'examen du Programme à l'horizon 2030 conformément à son mandat et de donner une suite aux orientations fournies par le forum politique de haut niveau concernant leur contribution à ses travaux. Il doit être dit clairement que contribuer aux examens effectués au sein du forum politique de haut niveau n'implique ni ne crée une obligation officielle de faire rapport au forum ni ne modifie le mandat ou la gouvernance de l'un de ces autres forums ou organes. Tous les forums seront invités à contribuer au forum politique de haut niveau, la décision sur l'intérêt et la manière d'y contribuer leur revenant.

48. Trois grandes mesures sont recommandées pour donner aux commissions techniques et aux divers autres forums intergouvernementaux les moyens d'appuyer le forum politique de haut niveau. Tout d'abord, ils doivent engager une réflexion sur les incidences du Programme à l'horizon 2030 dans leurs domaines de travail respectifs, eu égard au caractère intégré du Programme. Ensuite, ils devraient examiner leurs ordres du jour et méthodes de travail respectifs pour déterminer leur aptitude à répondre aux demandes de contributions volontaires adressées par le forum politique de haut niveau selon que de besoin et dans le cadre de leurs réunions régulières. Enfin, ils doivent s'interroger sur leur aptitude à mobiliser, comme a su le faire le Comité de la sécurité alimentaire mondiale, les acteurs prépondérants pertinents, notamment les scientifiques, les pouvoirs locaux, les entreprises et les représentants des personnes les plus vulnérables, pour les associer à l'élaboration de leurs contributions au Programme à l'horizon 2030. Les secrétariats des commissions techniques et des autres forums intergouvernementaux auront un rôle en les aidant à réaliser ces tâches.

49. Il faudrait que les thèmes du forum politique de haut niveau soient arrêtés bien avant le début de son cycle quadriennal car c'est essentiel afin d'assurer aux divers forums intergouvernementaux, acteurs institutionnels et parties prenantes la prévisibilité requise pour leur faciliter l'élaboration en temps utile de contributions judicieuses aux examens thématiques.

50. Les examens thématiques du forum politique de haut niveau aideront à mettre en relation les différentes composantes du dispositif intergouvernemental du système des Nations Unies. Ils permettront aux forums intergouvernementaux de contribuer aux travaux du forum politique de haut niveau sur un thème donné et de lui signaler des questions en voie d'émergence ou des lacunes. Par exemple, on pourrait attendre des instances régionales et mondiales traitant de la réduction des risques de catastrophe qu'elles fournissent une contribution spécifique au forum politique de haut niveau quand il examine des objectifs, des cibles ou un thème du développement durable ayant un lien avec la réduction des risques de catastrophe, en permettant ainsi de suivre de façon plus intégrée l'état d'avancement des objectifs de développement durable et du Cadre de Sendai<sup>7</sup>.

51. L'inscription d'un objectif relatif aux changements climatiques dans les objectifs de développement durable a permis de remédier à une lacune ancienne en jetant un pont entre le programme de développement et la lutte contre les

---

<sup>7</sup> *Rapport mondial sur le développement durable (2015)*, Chap. 4.

changements climatiques, ce dans le respect du rôle de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques en tant qu'enceinte des négociations dans ce domaine. La Conférence des Parties à la Convention-cadre pourrait donc être invitée à apporter une contribution à l'examen par le forum politique de haut niveau de l'Objectif de développement 13 et des divers objectifs et cibles connexes. De même, les objectifs 14 et 15 ont un lien direct avec la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique, et les objectifs 2 et 15 se recoupent avec le mandat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification.

52. Il est important que chaque forum intergouvernemental conserve la latitude de choisir sa propre approche, différentes options, y compris des résultats négociés, étant envisageables pour ses contributions au forum politique de haut niveau. Un résumé des discussions, qui est une autre option, pourrait permettre au forum de bénéficier des résultats des examens effectués par ces forums et de leur expertise.

53. Il est crucial de faire une place à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles à tous les stades de l'examen mondial.

54. Les contributions au forum politique de haut niveau pourraient avoir une structure type simple prévoyant : a) une évaluation des domaines dans lesquels des progrès ont été accomplis ou des difficultés ont été constatées au niveau mondial; b) la détermination des domaines requérant une attention urgente; c) les enseignements utiles dégagés; d) les questions émergentes; e) les domaines sur lesquelles il est nécessaire que le forum politique de haut niveau fournissent des orientations politiques; f) des recommandations sur l'action à mener et les outils à employer pour accélérer les progrès.

55. Les diverses contributions recueillies pourraient être regroupées dans une base de données ouverte pour examen et commentaires. Les messages et conclusions clefs pourraient alors être compilés en collaboration par le Secrétariat en vue d'appuyer les examens thématiques et être mis à disposition sur la base de données. Pareille démarche aiderait grandement le forum à dégager des orientations politiques des multiples contributions reçues. Les secrétariats des divers organes intergouvernementaux du système des Nations Unies doivent travailler dans la cohérence pour concourir par leur appui à l'efficacité de l'examen mondial.

## **E. Perspective régionale**

56. Dans le Programme à l'horizon 2030 est soulignée l'importance que revêtent le dialogue et l'examen aux niveaux régional et sous-régional. De grands progrès ont été réalisés dans différentes régions pour ce qui est du dispositif de suivi et d'examen, en particulier avec l'organisation de forums régionaux sur le développement durable par les commissions régionales. Les principaux avantages des activités régionales d'examen doivent se faire sentir au niveau de la région et des pays. Les examens régionaux (apprentissage par les pairs et évaluation des progrès et des politiques) donneront lieu à des discussions sur les tendances globales, les lacunes, les enseignements, les meilleures pratiques et les questions propres à la région – qu'elles concernent les moyens de mise en œuvre, l'examen thématique ou d'autres points – et renforceront la coopération et les partenariats régionaux. Si des lacunes sont repérées, d'autres consultations pourraient aider à définir des réponses adaptées.

57. Les examens régionaux soutenus par les commissions régionales, d'autres organisations régionales, les entités du système des Nations Unies et le Pacte mondial, par exemple, peuvent apporter des contributions importantes aux pays de la région concernée ainsi qu'au forum politique de haut niveau.

58. Dans plusieurs régions existent des mécanismes d'examen par les pairs susceptibles d'apporter de précieux enseignements. Il importe que les commissions régionales de l'ONU et d'autres organisations régionales continuent à collaborer étroitement et à tirer réciproquement parti de leurs travaux.

59. Les résultats des examens effectués dans les enceintes régionales pourraient être soumis au forum politique de haut niveau sous forme agrégée. Les pays s'étant prêtés à un examen par les pairs ou autre au niveau régional pourraient être encouragés à en tirer parti pour se préparer à un examen national au sein du forum.

#### **IV. Évaluations par des entités extérieures aux Nations Unies**

60. De nombreuses organisations internationales et régionales extérieures aux Nations Unies projettent d'examiner la mise en œuvre du Programme à l'horizon 2030. De nombreux États Membres ont reconnu leur rôle important mais ont mis en garde contre le risque de duplication des efforts.

61. À titre d'exemples peuvent être cités le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, les examens par les pairs du forum des îles du Pacifique ou l'initiative de l'Organisation de coopération et de développement économique, dont les examens de ce type ou autres portent déjà sur nombre d'éléments thématiques du Programme à l'horizon 2030. Les travaux de ces entités extérieures aux Nations Unies peuvent renforcer le suivi et l'examen au niveau mondial et refléter le caractère universel du Programme.

62. Les conclusions de ces examens peuvent être communiquées au forum politique de haut niveau – ou aux forums régionaux – sous une forme agrégée ou par les pays concernés, mais il importe que tous les examens transmis au forum soient compatibles avec les principes énoncés dans le Programme à l'horizon 2030 concernant le contenu, l'approche, l'ambition, la portée et la rigueur de l'examen de l'état d'avancement des objectifs de développement durable.

63. Des alliances, organisations non gouvernementales et groupes de réflexion divers œuvrent aux niveaux mondial et régional pour recueillir des données et des informations sur les tendances et les politiques. Certains partenariats multipartites procèdent à des évaluations, recueillent des enseignements et fournissent des retours, le tout pouvant être utile au forum politique de haut niveau.

#### **V. Assurer l'inclusivité des examens mondiaux**

64. Les chefs d'État et de gouvernement ont décidé que les examens de la mise en œuvre du Programme à l'horizon 2030 revêtiraient pour tous un caractère ouvert, inclusif, participatif et transparent et faciliteraient la communication d'informations par toutes les parties prenantes.

65. Il est crucial d'associer les grands groupes et autres parties prenantes à l'ensemble du processus d'examen, y compris au niveau national et infranational. Il



serait donc bon pour l'examen que les gouvernements en garantissent le caractère inclusif et participatif grâce à des mécanismes adaptés. Les progrès en la matière pourraient être signalés lors des examens nationaux au sein du forum politique de haut niveau.

66. Une participation vigoureuse des acteurs non étatiques aux forums et organes intergouvernementaux des Nations Unies est aussi envisagée dans le Programme à l'horizon 2030. Le système du Conseil économique et social, en particulier, offre aux multiples acteurs du développement un lieu de rencontre pour examiner de concert la mise en œuvre. Au paragraphe 89 du Programme à l'horizon 2030, il est souligné qu'un rôle central revient au forum politique de haut niveau s'agissant de promouvoir le caractère inclusif du suivi et de l'examen au niveau mondial. Les parties prenantes engagées dans des activités de pointe – entreprises, scientifiques, universitaires, parlementaires, pouvoirs locaux, représentants de la jeunesse et autres grands groupes et parties prenantes – doivent percevoir l'utilité du travail du forum politique de haut niveau et pouvoir y contribuer. Le forum ne peut faire œuvre pionnière que s'il est exposé aux multiples perspectives, idées et données d'observation.

67. Le Président du Conseil, qui préside aussi le forum politique de haut niveau, devrait s'attacher à promouvoir des modalités novatrices pour rendre opérationnels les dispositifs d'envergure que l'Assemblée générale a approuvés dans sa résolution 67/290 dans le souci d'assurer la participation au travail du forum des grands groupes et autres parties prenantes, lesquels devraient pouvoir accéder à sa documentation et lui communiquer des observations et des contributions grâce à un dispositif de dialogue en ligne – comme cela a été fait pendant les négociations relatives au Programme et des réunions du forum. Leurs contributions devraient être activement sollicitées en lançant des appels à la soumission de données d'observation et des invitations à les présenter lors du forum. Des dialogues multipartites, du type de ceux tenus durant les négociations relatives au Programme à l'horizon 2030, pourraient être mis à profit plus fréquemment dans le cadre des réunions officielles régulières.

68. Les organisations non gouvernementales, les entreprises et d'autres grands groupes et parties prenantes pourraient de plus être encouragés à annoncer leurs engagements en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable, assortis d'un échéancier et de résultats escomptés mesurables. Les principaux de ces engagements pourraient être compilés et diffusés au moyen d'une base de données accessible à tous et faire l'objet d'un suivi. Une grande latitude devrait être laissée aux acteurs non étatiques d'organiser avant et pendant le forum politique de haut niveau des manifestations en lien avec des réunions officielles.

69. Eu égard aux principes énoncés dans le Programme à l'horizon 2030, j'encourage les pays qui se prêtent à un examen national volontaire au sein du forum politique de haut niveau à inviter la société civile et le secteur privé à s'impliquer dans ses préparatifs, y compris les examens nationaux et infranationaux.

70. Le système des Nations Unies est prêt à appuyer ce processus si les États Membres le souhaitent.



## **VI. Veiller à ce que les examens reposent sur des données de bonne qualité**

71. Le rapport annuel du Secrétaire général sur l'état d'avancement des objectifs de développement durable sera élaboré en coopération avec le système des Nations Unies en recourant au cadre d'indicateurs mondiaux. Prenant pour modèle les rapports sur l'état d'avancement des objectifs du Millénaire pour le développement, le rapport exposera et analysera les tendances de manière factuelle en tirant parti des analyses approfondies déjà menées et des ensembles de données techniques existants, et il fera clairement ressortir les aspects requérant l'attention du forum politique de haut niveau.

72. Pour ce qui est du financement du développement, le groupe de réflexion interinstitutions établira un rapport annuel sur l'état de la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba et les moyens de mise en œuvre du Programme à l'horizon 2030, il donnera au mécanisme intergouvernemental de suivi des avis sur les progrès accomplis et les lacunes en matière de mise en œuvre, et il formulera des recommandations sur les mesures à prendre pour y remédier, compte étant tenu des dimensions nationale et régionale.

73. La disponibilité de données de bonne qualité et l'accès à ces données sont essentiels pour mesurer l'état d'avancement des objectifs de développement durable et les atteindre. Il faut donc assurer le suivi des dispositions pertinentes du Programme à l'horizon 2030 relatives aux données. La Commission de statistique de l'ONU fait des recommandations importantes à ce sujet. Des idées sont aussi à trouver dans le rapport de 2014 du Groupe consultatif d'experts indépendants du Secrétaire général sur la révolution des données pour le développement durable (« Un monde qui compte : la mobilisation de la révolution des données pour le développement durable »). Le forum politique de haut niveau devra consacrer le temps voulu à déterminer si les mesures requises pour produire les données nécessaires pour étayer l'examen des objectifs de développement durable sont en place.

## **VII. Assurer l'ambition et l'impact des examens nationaux volontaires au sein du forum politique de haut niveau**

### **A. Examens nationaux et infranationaux**

74. Au paragraphe 79 du Programme à l'horizon 2030, les États Membres sont encouragés à procéder à des examens réguliers et inclusifs, dirigés et contrôlés par le pays, des progrès accomplis aux niveaux national et infranational. Le succès du système d'examen sera en fin de compte conditionné par son aptitude à aider à traduire le Programme en un dessein et des objectifs propres à chaque pays débouchant sur une action transformatrice. Il n'en sera ainsi que si les examens reposent sur les structures existantes et bénéficient de contributions de tous les groupes de parties prenantes.

75. Le Programme à l'horizon 2030 ne précise pas la fréquence des examens nationaux et infranationaux. Cela étant, l'implication nationale sera d'autant plus forte que les examens seront fréquents et ancrés dans le contexte national. Le

système des Nations Unies, notamment par le canal de ses commissions régionales et des équipes de pays, se tient prêt à apporter un appui cohérent à la conduite des examens nationaux, y compris au renforcement au niveau national des capacités des bureaux de statistique, des systèmes de données et des organismes d'évaluation.

76. Ces examens nationaux réguliers ont vocation à servir de support aux examens nationaux volontaires au sein du forum politique de haut niveau.

## **B. Mesures visant à inciter les pays à participer aux examens nationaux volontaires au sein du forum politique de haut niveau**

77. Les examens nationaux volontaires au sein du forum politique de haut niveau doivent avant tout être axés sur l'accélération de la mise en œuvre. Ils ont pour but de permettre un apprentissage mutuel entre pays et régions et d'aider tous les pays, en particulier ceux se prêtant à un examen, à améliorer leurs cadres d'action et institutionnels nationaux et à mobiliser les soutiens et les partenariats nécessaires aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable. Le Mécanisme d'examen des politiques commerciales en place à l'Organisation mondiale du commerce et le processus d'examen périodique universel dans le domaine des droits de l'homme illustrent la valeur d'une approche unifiée et universelle pour la conduite de ces examens<sup>8</sup>. Ces dispositifs apportent en outre des indications utiles sur la façon d'organiser et d'appuyer les examens volontaires universels.

78. Les examens au niveau du pays et leurs préparatifs sont utiles en eux-mêmes en ce qu'ils peuvent mettre en évidence les défis à relever au niveau national et renforcer la coopération entre les ministères et les institutions. Ils peuvent aider à décloisonner et à faire apparaître les lacunes et les domaines où un appui s'impose. Certains États Membres estiment que le forum politique de haut niveau pourrait servir de « lieu de rencontre » et le Secrétariat est prêt à apporter son appui à la mise en place du dispositif requis à cet effet<sup>9</sup>.

## **C. Périodicité et nombre des examens nationaux volontaires au sein du forum politique de haut niveau**

79. Le Programme à l'horizon 2030 ne précise pas la périodicité des examens nationaux volontaires. L'expérience accumulée par les mécanismes en place montre qu'il est important de procéder régulièrement à des examens afin de donner aux pays les moyens de se mettre à l'école de ce processus au fil du temps et de dégager des tendances, des schémas et des enseignements. Le Programme à l'horizon 2030 étant universel, il est attendu de tous les pays qu'ils se prêtent régulièrement à un examen au sein du forum politique de haut niveau.

---

<sup>8</sup> Ghosh, A. (2010) « Developing Countries in the WTO Trade Review Mechanism », *World Trade Review* 9:3, p. 419 à 455.

<sup>9</sup> Conseil économique et social (2015), Résumé, établi par le Président du Conseil économique et social, du débat de haut niveau de la session de 2015 du Conseil économique et social et du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices du Conseil.

80. Chaque pays pourrait ainsi envisager de se prêter jusqu'à deux fois à un examen national volontaire au sein du forum politique de haut niveau d'ici à 2030. La date de ces examens sera fixée par chaque pays de manière à ce qu'ils soient aussi utiles que possible à son propre processus d'élaboration des politiques nationales. Pour chaque session du forum il faudra veiller à ce que la répartition géographique des pays se prêtant à un examen national soit équitable et à ce que parmi ces pays figurent des pays se trouvant à différents stades de développement, dont des pays en situation particulière et des pays au sortir d'un conflit.

81. Les examens régionaux peuvent aider à évaluer à quel point une suite est donnée aux conclusions issues des examens au sein du forum politique de haut niveau. La tenue d'examens nationaux au sein du forum même permettra un échange interrégional de données d'expériences.

#### **D. Structure et déroulement des examens nationaux volontaires au sein du forum politique de haut niveau**

82. Vu le temps limité imparti à ses réunions, le forum politique de haut niveau ne sera pas en mesure d'entendre une longue série d'exposés détaillés lors des examens nationaux. Devant ce constat, certains États Membres ont proposé qu'une synthèse des examens complets soit établie avant la session du forum.

83. Il sera donc important de donner des conseils aux ministres des pays ayant accepté de se prêter à un examen volontaire dans le cadre de la réunion officielle du forum politique de haut niveau. Une durée maximale doit être fixée pour les exposés. Dans son exposé, chaque pays pourrait insister sur deux ou trois bonnes pratiques mises en évidence lors de son examen national, sur deux ou trois grands défis auxquels il se heurte pour mettre en œuvre le Programme et les enseignements tirés des tentatives faites pour y remédier, sur deux ou trois domaines au sujet desquels il aimerait que les autres pays présentent leurs bonnes pratiques et sur deux ou trois domaines dans lesquels il a besoin de l'appui des autres pays et acteurs en matière de financement, de renforcement des capacités, de technologie ou de partenariats. À la fin du forum, chaque ministre pourrait récapituler les principaux messages et recommandations que son pays a dégagés des discussions et exposer les nouvelles mesures que son pays entend prendre. À la périphérie du forum ou lors de réunions préparatoires informelles, les pays s'étant portés volontaires pourraient donner un coup de projecteur sur leur examen lors d'ateliers spéciaux ainsi qu'étudier les possibilités de partenariats et de coopération s'offrant pour relever les principaux défis auxquels ils sont confrontés sur le plan de la mise en œuvre.

84. Les pays volontaires devraient en outre se donner les moyens de présenter un rapport national écrit plus concentré détaillant les conclusions et les principales constatations issues de leur examen national des progrès réalisés. Le rapport de chaque pays pourrait avoir une structure type, définie à son gré, et comporter une annexe statistique sur l'avancement de ses objectifs de développement durable.

## **E. Mise à profit des mécanismes existants**

85. Le Programme à l'horizon 2030 indique que la conduite de leur examen national par les pays ne devrait pas constituer un fardeau excessif pour eux, en particulier pour les pays aux capacités et ressources limitées. Les États Membres sont déjà tenus de présenter des rapports sur de nombreux domaines en lien avec les objectifs de développement durable, aussi bien à des entités des Nations Unies (dont le Conseil de droits de l'homme, les organes conventionnels et les institutions spécialisées) qu'à des entités extérieures aux Nations Unies<sup>10, 11</sup>. Le suivi et l'examen de l'état d'avancement des objectifs de développement durable devraient reposer sur les mécanismes existants de présentation de rapports, comme préconisé dans le Programme à l'horizon 2030. Favoriser la coordination aux niveaux national, régional et mondial est donc crucial.

86. Le Secrétariat projette d'établir une plateforme en ligne pour appuyer et éclairer les examens auxquels procédera le forum politique de haut niveau. Les services de diffusion sur le Web, les documents et le contenu des examens nationaux volontaires au sein du forum pourraient être mis à disposition, de même que les rapports soumis par les pays à d'autres mécanismes d'examen. Les pays auraient la possibilité de télécharger des résumés de leurs examens nationaux et infranationaux, des informations connexes, des documents, des commentaires ou des demandes d'avis. La plateforme contiendrait en outre des informations sur les domaines dans lesquels les pays sollicitent un appui sous forme de ressources, de transfert de technologie, de renforcement des capacités ou de partenariats, ainsi qu'un registre des engagements pris en vue de répondre à ces besoins. Un espace connexe pourrait être spécialement réservé aux grands groupes et autres parties prenantes afin qu'ils puissent soumettre leurs commentaires par l'intermédiaire d'un modérateur du Secrétariat et/ou de ces grands groupes.

## **F. Suivi des examens nationaux effectués au sein du forum politique de haut niveau**

87. Les États Membres divergent sur la question de savoir si les examens nationaux devraient aboutir à un résultat allant au-delà des orientations générales consignées dans la déclaration ministérielle du forum politique de haut niveau. Dans son résumé des travaux du forum, le Président pourrait faire ressortir les points clefs mis en évidence lors des examens nationaux effectués au sein du forum et à ses réunions préparatoires. Il pourrait récapituler les enseignements tirés et les pratiques optimales, les tendances nouvelles et les innovations, les difficultés à surmonter et les lacunes à combler, les conclusions et recommandations, les domaines requérant

<sup>10</sup> Notamment : les rapports nationaux soumis par les pays au Conseil des droits de l'homme au titre de l'Examen périodique universel, au Comité des droits de l'homme, au Comité des droits économiques, sociaux et culturels, au Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, au Comité des droits des personnes handicapées, au titre de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, au titre de la Convention sur la diversité biologique, au titre de la Convention de Bâle sur les déchets dangereux, aux mécanismes de l'Organisation internationale du Travail suivant l'application des normes internationales du travail.

<sup>11</sup> Par exemple : le mécanisme d'examen des politiques commerciales de l'Organisation mondiale du commerce et le mécanisme d'évaluation par les pairs au niveau régional de l'Union africaine.

un appui, les engagements pris par des pays ou d'autres acteurs en réponse aux besoins exprimés ainsi que les mesures ultérieures définies par chaque pays s'étant prêté à un examen.

88. Lorsqu'ils se prêteraient à un examen au sein du forum politique de haut niveau pour la deuxième fois et/ou se soumettraient à un examen au niveau régional, les pays pourraient se référer aux principales conclusions issues de leur premier examen au sein du forum. Le processus de suivi et d'examen devrait être considéré comme un cycle pendant lequel les États évaluent en continu la mise en œuvre au niveau national du Programme à l'horizon 2030, apprennent et sollicitent appui et conseils en présentant régulièrement des rapports aux niveaux régional et mondial et adaptent leurs stratégies de mise en œuvre.

### **G. Recommandations relatives à des directives communes d'application volontaire sur les rapports**

89. Le fonctionnement des mécanismes d'examen en place montre que si les examens nationaux des différents pays se prêtent mal à des comparaisons, il est difficile d'en tirer des enseignements généraux. Des directives communes d'application volontaire sur les rapports pourraient aider à assurer la comparabilité de ces rapports et permettre ainsi de débattre des bonnes pratiques et de mettre en évidence les tendances mondiales. Ces directives devraient toutefois laisser une certaine latitude aux États car tous n'ont pas les mêmes capacités et ce sont eux qui doivent prendre en main le processus d'examen national et le piloter.

90. Les directives devraient respecter les principes définis au paragraphe 74 du Programme à l'horizon 2030 et viser à aider le forum politique de haut niveau à recenser les réalisations et les progrès, les problèmes et les lacunes ainsi que les tendances se dessinant.

91. Ces directives ne devraient surtout pas constituer un frein aux ambitions des pays. Chaque pays est encouragé à se faire le champion d'approches novatrices, ambitieuses et inclusives pour effectuer ces examens. Des petits groupes de pays pourraient par exemple prendre l'initiative pionnière de procéder dès juillet 2016 à des examens collégiaux volontaires reposant sur les dispositifs et pratiques en place.

## **VIII. Thème annuel du forum politique de haut niveau et série d'examens thématiques sur le cycle quadriennal**

92. Dans sa résolution 67/290, l'Assemblée générale a décidé que les réunions du forum politique de haut niveau pour le développement durable tenues sous les auspices du Conseil économique et social seraient consacrées à un thème en rapport avec l'intégration des trois dimensions du développement durable, compte tenu de l'orientation thématique des activités du Conseil et conformément au programme de développement pour l'après-2015. Dans la pratique, le champ des thèmes retenus pour le Conseil laisse habituellement beaucoup de marge pour choisir pour le forum un thème couvrant des éléments ou aspects spécifiques du Programme à l'horizon 2030 et les trois dimensions du développement durable. Ainsi, pour 2015-2016, la

session du Conseil a pour thème « Mettre en œuvre le programme de développement pour l'après-2015 : concrétiser les engagements ».

93. À titre d'exemple, parmi les thèmes proposés par des États Membres pour les travaux du forum politique de haut niveau figurent les suivants : « La gouvernance au service du développement durable : un moyen et une fin »; « Autonomiser les femmes et les filles pour assurer un développement durable »; « Intégrer le développement durable dans les plans et processus »; « Donner effet au Programme de développement durable à l'horizon 2030 : l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions »; « Intégration des trois dimensions du développement durable »; « Renforcer et revitaliser le Partenariat mondial pour le développement durable »; « Science, technologie et diversification de la production au service du développement durable »; « Catalyseurs transsectoriels du développement durable : culture et état de droit ». Certains ont proposé d'organiser le programme de travail autour des axes du Programme de développement durable à l'horizon 2030 : « la population », « la planète », « la prospérité », « la paix » et « les partenariats ».

94. Les populations en proie à une crise prolongée, la prévention des catastrophes par la gestion des risques, l'adaptation aux changements climatiques ou les droits des enfants et des jeunes sont autant d'autres thèmes transversaux envisageables.

95. Dans le Programme à l'horizon 2030, il a été décidé que le forum politique de haut niveau procéderait à des examens thématiques de l'état d'avancement des objectifs de développement durable, y compris de questions transversales. Plusieurs options s'offrent pour ce faire.

96. Première option, il serait possible de procéder, une année déterminée, à un examen d'ensemble de tous les objectifs sous l'angle du thème. Cette option faciliterait l'examen des liens et des synergies entre les objectifs et les cibles, mais risquerait d'empêcher un examen assez approfondi des objectifs par le forum, vu le nombre de jours prévu pour ses réunions.

97. Deuxième option, le forum pourrait procéder à l'examen d'ensemble des 17 objectifs sous l'angle du thème retenu pour l'année ainsi qu'à l'examen approfondi et ponctuel de quelques-uns des objectifs de développement durable.

98. Avec cette option, les examens thématiques couvriraient tous les objectifs de développement en l'espace de quatre ans en préparation à l'examen d'ensemble à effectuer par le forum réuni sous les auspices de l'Assemblée générale. Les objectifs retenus pour une année ne s'excluraient pas mutuellement et les États Membres auraient la possibilité d'inclure d'autres objectifs et cibles dans les débats.

99. Le tableau ci-après présente à titre d'exemple une série de larges thèmes transversaux et examens thématiques dont le forum politique de haut niveau pourrait se saisir sur un cycle de quatre ans lors de ses réunions tenues sous les auspices du Conseil économique et social, avec pour aboutissement l'examen d'ensemble de tous les objectifs de développement durable sous les auspices de l'Assemblée générale. Ce tableau a été établi eu égard à la proposition faite par le Président du Conseil de choisir pour thème des travaux du forum de 2016 « Faire en sorte que nul ne reste à la traîne » et les objectifs 1, 6, 8, 10 et 17 pour les examens thématiques. Il faut noter à ce propos que le thème et l'axe de travail pour l'édition 2016 du forum seront déterminés après la publication du présent rapport.

100. Dans chaque option, l'objectif 17 serait examiné tous les ans. Dans les deux exemples, les sous-ensembles d'objectifs ont été choisis pour faire écho, autant que possible, au thème choisi pour l'année, étant entendu que les thèmes retenus pour le forum seraient par essence transversaux à tous les objectifs de développement durable.

	2016	2017	2018	2019
Thème du forum politique de haut niveau	Faire en sorte que nul ne reste à la traîne	Assurer d'ici à 2030 la sécurité alimentaire sur une planète sûre	Assurer une urbanisation durable et renforcer les capacités de production	Autonomiser les individus et assurer l'inclusion : sociétés pacifiques et inclusives, développement du capital humain et égalité des sexes
Sous-ensemble d'objectifs non exclusifs proposé (pour l'examen thématique)	Objectifs 1, 6, 8, 10 Objectif 17	Objectifs 2, 13, 14, 15 Objectif 17	Objectifs 7, 9, 11, 12 Objectif 17	Objectifs 3, 4, 5, 16 Objectif 17
Observations sur les objectifs retenus pour l'examen		Avec ce sous-ensemble, le thème serait abordé sous l'angle de la sécurité alimentaire, des changements climatiques, des écosystèmes terrestres et des océans.	Avec ce sous-ensemble seraient examinés les liens entre énergie, villes et industrialisation d'une part, et modes de consommation et de production durables, de l'autre.	Avec ce sous-ensemble seraient examinées les relations entre sociétés pacifiques et inclusives, égalité des sexes, éducation et santé.

101. Pour le prochain cycle du forum politique de haut niveau, les thèmes et les examens thématiques devraient : a) permettre au forum de s'acquitter du mandat dont il est investi; b) étayer les débats de fond afin de permettre au forum de donner des orientations judicieuses, compte tenu des échanges de données d'expérience et d'enseignements; c) inspirer les organismes des Nations Unies et les aider à contribuer concrètement aux activités de suivi et d'examen; d) favoriser la représentation au forum, chaque année et à un niveau élevé, de divers acteurs engagés dans différents domaines d'action. L'ordre des thèmes et sous-ensembles des objectifs de développement durable retenus pourrait être fixé de manière, par exemple, à contribuer aux préparatifs ou au suivi d'une grande conférence des Nations Unies ou à exploiter des données récentes issues d'un mécanisme d'examen.



## **IX. Lien entre le thème annuel du forum politique de haut niveau et le thème du Conseil économique et social**

102. Veiller à ce que le thème du forum politique de haut niveau soit dans la ligne de l'orientation thématique des activités du Conseil économique et social, comme décidé, est un moyen majeur de garantir la cohérence et la complémentarité de leurs travaux respectifs<sup>12</sup>.

103. Le forum pourrait se concentrer sur l'examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable, comme prescrit dans le Programme à l'horizon 2030, en mettant en regard les composantes du Programme et formulant des orientations politiques de haut niveau. Le Conseil pourrait lui s'appuyer sur ses mandats, ses atouts institutionnels et son autorité pour examiner comment le système des Nations Unies pour le développement peut être mobilisé et transformé afin d'appuyer la mise en œuvre du Programme à l'horizon 2030, ce lors de la partie de son débat consacré aux activités opérationnelles relative aux mesures prises comme suite à l'examen quadriennal complet et au positionnement à long terme du système des Nations Unies, ainsi que dans le cadre d'autres de ses débats.

104. Faire en sorte que le forum politique de haut niveau et le Conseil économique et social abordent la mise en œuvre dans des optiques complémentaires et alignent au plus près leurs orientations thématiques, en assurant dans le même temps la prévisibilité avec l'adoption rapide d'un programme de travail quadriennal, facilitera l'organisation des travaux des commissions techniques et d'autres organes à l'appui du Programme à l'horizon 2030.

## **X. Présentation de rapports par les grands groupes, d'autres parties prenantes et les partenariats**

105. Dans une disposition novatrice du Programme à l'horizon 2030 (par. 89), les grands groupes et d'autres parties prenantes sont engagés à rendre compte de leur contribution à la mise en œuvre du Programme. Cette disposition revêt une importance particulière – en matière d'établissement de rapports et de reddition de comptes à titre volontaire – pour les acteurs non gouvernementaux qui gèrent des ressources ou des avoirs considérables et jouent donc un grand rôle sur le terrain dans la réalisation des différents objectifs et cibles de développement durable. Ces acteurs pourraient être, par exemple, les organisations non gouvernementales, les partenariats et alliances spécifiques et les grandes villes. Dans un souci de comparabilité, les rapports de ces parties prenantes pourraient s'appuyer sur un modèle conçu à titre volontaire s'inspirant des outils et modèles existants.

106. La présentation de rapports sur les partenariats et les engagements pris à titre volontaire aux fins du développement durable, dont les rapports à l'intention du forum politique de haut niveau, doit aussi être améliorée afin d'accroître la visibilité des exemples de réussite et de promouvoir l'obligation de rendre compte. Des plateformes en ligne pourraient jouer un rôle spécial dans cette entreprise. La plateforme en ligne de l'ONU sur les partenariats aux fins des objectifs de

<sup>12</sup> Résolution 67/290 de l'Assemblée générale, par. 7 c).



développement durable sera encore renforcée pour suivre à quel point les partenariats honorent les engagements qu'ils ont pris d'appuyer la mise en œuvre. Le Cadre de partenariat pour les petits États insulaires en développement récemment établi par l'Assemblée générale applique à titre pilote une approche novatrice tendant à vérifier à quel point les partenariats rendent compte et honorent leurs engagements<sup>13</sup>.

107. Le forum des partenariats du Conseil économique et social peut servir à appeler l'attention sur les domaines requérant une réflexion sur la contribution des partenariats à la mise en œuvre. Des examens de partenariats impliquant le système des Nations Unies aideront à promouvoir la reddition de comptes, à instaurer un climat de confiance et à accroître la transparence des initiatives de partenariat ainsi qu'à préserver les valeurs et mandats des Nations Unies.

108. Les rapports présentés à titre volontaire au forum politique de haut niveau par des acteurs non gouvernementaux et des partenariats pourraient être complétés par un rapport plus général sur la contribution globale du grand groupe concerné ou d'autres parties prenantes dans un domaine d'action précis. Un tel rapport pourrait, par exemple, être établi par le Pacte mondial s'agissant des entreprises. Le forum pourrait examiner ces différents rapports à l'occasion d'une session spéciale multipartite. On pourrait aussi, en marge du forum, ménager d'autres possibilités de présenter des rapports, qui viendraient compléter les exposés de position que les grands groupes et autres parties prenantes présentent annuellement au forum.

## **XI. Jalons et marche à suivre**

108. Les recommandations formulées ci-après pourraient aider l'Assemblée générale à étudier de nouvelles dispositions tendant à assurer un suivi et un examen cohérents, efficaces et inclusifs au niveau mondial.

109. Eu égard aux options exposées plus haut, l'Assemblée générale pourrait :

### **Thème et examens thématiques**

1. Arrêter les thèmes des réunions du forum politique de haut niveau qui se tiendront sous les auspices du Conseil économique et social en 2017, 2018 et 2019 et déboucheront sur un examen d'ensemble des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme à la réunion du forum qui aura lieu sous les auspices de l'Assemblée générale en 2019;
2. Décider d'une série d'examens thématiques à mener, sur la même période, à l'appui des thèmes annuels du forum politique de haut niveau, en prévoyant l'examen, tous les ans, de l'objectif de développement durable 17;
3. Demander au Conseil économique et social d'arrêter ses thèmes annuels pour ces mêmes années, en se souciant de leur lien avec le thème du forum politique de haut niveau;

<sup>13</sup> Résolution 70/202 de l'Assemblée générale.

**Examens nationaux volontaires au sein du forum politique de haut niveau**

4. Encourager tous les États Membres à se prêter à un examen national volontaire par le forum au moins deux fois d'ici à 2030. Les examens au niveau régional pourraient permettre de préparer les examens nationaux au sein du forum et de leur donner une suite;
5. Encourager le forum politique de haut niveau à adopter des modalités novatrices pour organiser ses examens nationaux, eu égard aux principes énoncés dans le Programme à l'horizon 2030. Inciter les États Membres à appuyer, y compris au moyen de contributions financières, la tenue de réunions (spéciales, informelles) préparatoires à l'examen et aux exposés devant le forum;
6. Inciter tous les pays à se faire les champions de méthodes inclusives et rigoureuses pour les examens au sein du forum politique de haut niveau, y compris, le cas échéant, en procédant à des examens collégiaux ou entre groupes de pays en situation analogue, en tenant compte des dispositifs et des pratiques en place;
7. Inviter le Président du Conseil économique et social à établir, en concertation avec les États Membres, un résumé des travaux du forum contenant un compte rendu des débats sur le suivi et l'examen;
8. Prier le Secrétaire général d'élaborer plus avant des directives d'application volontaire sur les examens nationaux au sein du forum, reposant sur les principes énoncés dans le Programme à l'horizon 2030 et les éléments figurant dans l'annexe au présent rapport, et d'actualiser ces directives à la lumière de l'expérience acquise;
9. Demander au système des Nations Unies d'aider les pays qui en feront la demande à procéder à leur examen au sein au forum;

**Travaux de l'Assemblée générale**

10. Décider de revoir, par l'intermédiaire de son Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, ses méthodes de travail et son ordre du jour pour y faire une place aux approches et priorités du Programme à l'horizon 2030;
11. Décider, dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement, d'évaluer l'appui apporté par le système des Nations Unies à la mise en œuvre du Programme à l'horizon 2030 sur la base des rapports du Secrétaire général sur l'examen quadriennal complet et sur l'intégration des objectifs de développement durable dans le système des Nations Unies;

**Travaux du Conseil économique et social**

12. Demander au Conseil économique et social de s'assurer que ses organes subsidiaires réfléchissent aux incidences du Programme à l'horizon 2030 sur leurs travaux, contribuent à l'examen de la mise en œuvre du Programme de manière cohérente, efficace et inclusive conformément aux principes énoncés

dans le Programme et apportent des contributions aux examens d'ensemble par le forum politique de haut niveau;

13. Inviter le Conseil économique et social à s'assurer que le calendrier des conférences permet aux divers organes intergouvernementaux de contribuer aux examens effectués au sein du forum;

14. Inviter le Conseil économique et social à organiser son forum pour la coopération en matière de développement avant la réunion du forum politique de haut niveau afin de faciliter sa contribution aux travaux de ce dernier;

**Commissions techniques et autres organes et forums intergouvernementaux, dont ceux organisés par des institutions spécialisées**

15. Demander aux commissions techniques et aux autres organes et forums intergouvernementaux : a) de contribuer à la mise en œuvre du Programme à l'horizon 2030; b) de revoir à cette fin leurs méthodes de travail et leur ordre du jour pour s'assurer qu'ils couvrent la mise en œuvre du Programme à l'horizon 2030 dans leur domaine de compétence et le champ de leurs mandats respectifs; c) de favoriser l'implication des acteurs non étatiques dans leurs travaux et de veiller à ce que tous les acteurs concernés aient la possibilité d'y contribuer;

16. Noter qu'aucune institution ou instance ne peut prétendre s'approprier à elle seule l'examen d'un objectif particulier ni en assumer la responsabilité exclusive. Noter aussi que le fait pour une instance de contribuer aux examens thématiques du forum politique de haut niveau ne suppose ni n'instaure pour cette instance d'obligation officielle de faire rapport au forum, ni ne modifie le mandat ou la gouvernance de cette instance;

**Suite donnée aux conférences sur les pays en situation particulière**

17. Inviter le Conseil économique et social à organiser, dans le cadre de son débat consacré à l'intégration, un forum chargé d'examiner les incidences de la mise en œuvre du Programme à l'horizon 2030 pour les pays en situation particulière;

**Examens régionaux**

18. Inviter les commissions régionales, guidées par leurs États Membres, à envisager d'élaborer un modèle commun pour la présentation au forum politique de haut niveau des résultats des forums régionaux sur le développement durable;

19. Inviter les commissions régionales à faire rapport sur la manière dont elles pourraient optimiser leur contribution aux examens régionaux;

**Organisations extérieures au système des Nations Unies**

20. Inviter les organisations intergouvernementales régionales ou internationales extérieures au système des Nations Unies à envisager de contribuer aux activités de suivi et d'examen au sein du forum politique de haut niveau;

21. Inviter le Secrétaire général à tenir compte, lorsqu'il établit ses rapports destinés au forum politique de haut niveau, des évaluations et des conclusions issues d'examens effectués par des organisations extérieures au système des Nations Unies;

22. Inviter les pays procédant à des examens dans ces enceintes à s'en servir pour préparer leurs examens nationaux au sein du forum politique de haut niveau;

#### **Grands groupes et autres parties prenantes et partenariats**

23. Accueillir avec satisfaction les nombreux examens des progrès accomplis dans des domaines spécifiques du Programme à l'horizon 2030 entrepris par des groupes de réflexion, des organisations de la société civile et autres, des scientifiques et des partenariats, comme le Pacte mondial, en appelant l'attention sur les principes énoncés au paragraphe 74 du Programme;

24. Engager les grands groupes et autres parties prenantes à poursuivre l'examen de la mise en œuvre et du suivi du Programme à l'horizon 2030;

25. Inviter les États Membres à se ménager les possibilités et les moyens voulues pour s'engager dans des examens pilotés par eux-mêmes et les préparatifs et la conduite des activités d'examen et de suivi au sein du forum politique de haut niveau;

26. Encourager le secteur privé et la société civile à informer les Nations Unies des engagements en faveur de la mise en œuvre des objectifs de développement durable qu'ils ont pris à titre de contribution aux activités d'examen et de suivi;

27. Inviter les grands groupes et autres parties prenantes à s'organiser et à accepter de se prêter au sein du forum politique de haut niveau à un examen d'une rigueur comparable de leur contribution à la mise en œuvre du Programme à l'horizon 2030 et à faire rapport régulièrement au forum;

#### **Marche à suivre**

28. Décider d'examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la présente résolution et de sa résolution 67/290 sur la structure et les modalités de fonctionnement du forum politique de haut niveau pour le développement durable à sa soixante-quatrième session et non pas à sa soixante-troisième, afin de mettre à profit les enseignements tirés de la réunion du forum politique de haut niveau qui se sera tenue en 2019 sous les auspices de l'Assemblée générale.

## Annexe

### **Proposition de directives communes d'application volontaire sur les rapports aux fins des examens nationaux volontaires au sein du forum politique de haut niveau**

Dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, les États Membres ont décidé que le forum politique de haut niveau procéderait régulièrement à des examens volontaires au cours de ses réunions se tenant sous les auspices du Conseil économique et social. Comme il est indiqué au paragraphe 84 du Programme, ces examens incluront les pays développés et les pays en développement ainsi que les organismes concernés des Nations Unies et d'autres parties prenantes, dont la société civile et le secteur privé. Ces examens seront faits par les États, avec le concours de ministres et d'autres participants de haut rang. Ils ouvriront la voie à des partenariats, notamment grâce à la participation des grands groupes et d'autres parties prenantes. Au paragraphe 84 du Programme, chaque État Membre est de plus incité à procéder à des examens réguliers et inclusifs, dirigés et contrôlés par lui, des progrès accomplis aux niveaux national et infranational. Les examens nationaux volontaires effectués au sein du forum ne manqueront pas d'en bénéficier.

Les éléments suivants sont proposés pour aider les pays à encadrer la préparation des examens nationaux volontaires au sein du forum politique de haut niveau, étant entendu que chaque pays déterminera la portée de son examen et la manière d'en présenter les conclusions.

Chaque pays se prêtant à un examen pourra présenter au forum un rapport ciblé et faire de brefs exposés durant la réunion du forum qui y sera consacrée.

1. **Déclaration liminaire.** Dans la déclaration liminaire, le chef d'État ou de gouvernement, un ministre ou un autre haut responsable gouvernemental pourrait exposer les points clés de l'examen et indiquer les questions cruciales relatives à la mise en œuvre des Objectifs de développement durable que son pays souhaite mettre en relief.
2. **Résumé.** Une synthèse, d'une ou deux pages, du déroulement et des conclusions de l'examen ferait ressortir deux ou trois bonnes pratiques que le pays souhaite partager, deux ou trois enseignements tirés de ses efforts visant à accélérer la mise en œuvre, deux ou trois défis au sujet desquels il sollicite des informations sur les bonnes pratiques suivies par les autres pays pour les relever, et deux ou trois domaines dans lesquels le pays aurait besoin d'un appui en matière de financement, de renforcement des capacités, de technologie, de partenariats, entre autres.
3. **Introduction.** Le contexte et les objectifs de l'examen pourraient être exposés à ce stade. L'introduction pourrait comporter une brève description des principales caractéristiques du contexte national dans l'optique du Programme à l'horizon 2030, une analyse des priorités et des objectifs nationaux en matière de développement durable et de leurs liens avec les Objectifs de développement durable et une présentation des principaux défis à relever.
4. **Méthodologie et processus de préparation de l'examen.** Dans cette section pourrait être exposée la méthodologie suivie aux fins de l'examen, en fournissant notamment des indications sur la portée, la profondeur et les facteurs limitants de

l'exercice. Cette section pourrait aussi contenir des informations sur les points suivants : le processus de préparation de l'examen national, notamment, par exemple, la manière dont les différents échelons et secteurs des pouvoirs publics ont contribué à l'examen; la participation des instances parlementaires, le cas échéant; la contribution des organes nationaux d'évaluation ou de contrôle, le cas échéant; les modalités d'implication des acteurs de la société civile, des universitaires et des entreprises; les consultations tenues, le cas échéant; l'éventuelle contribution d'un État Membre tiers ou d'une institution à l'examen. Enfin, le pays pourrait signaler tout appui reçu. Les sources utilisées pour l'examen pourraient être précisées, en indiquant notamment si, comme le prescrit le paragraphe 74 f) du Programme à l'horizon 2030, les cadres et processus existants ont été mis à profit et les rapports nationaux ont été utilisés aux fins de l'examen et comment.

## 5. Politiques et environnement facilitateur

a) **Œuvrer à l'appropriation des objectifs de développement durable.** Au titre de l'examen pourraient être exposés les efforts déployés en direction de toutes les parties prenantes (autorités centrales et locales, organes législatifs, population, société civile et secteur privé) pour les informer des Objectifs et des cibles et les associer à leur réalisation. Il pourrait être fait mention des dispositions prévues pour poursuivre l'examen de l'état d'avancement des Objectifs au niveau national, y compris, le cas échéant, pour diffuser des informations sur les examens et leurs conclusions.

b) **Incorporation des objectifs de développement durable dans les cadres nationaux.** Le pays se prêtant à l'examen pourrait exposer les principales dispositions qu'il a prises en vue d'adapter les Objectifs de développement durable et leurs cibles à sa situation particulière et d'en promouvoir la réalisation. Le pays pourrait décrire les efforts déployés pour intégrer les Objectifs dans sa législation, ses politiques, ses plans et programmes, notamment, le cas échéant, dans sa stratégie de développement durable. Il pourrait indiquer les principaux défis et obstacles rencontrés dans la réalisation globale des Objectifs de développement durable. Il pourrait aussi exposer les objectifs supplémentaires autres que les Objectifs constituant des priorités nationales. Les pays pourraient envisager de mentionner les principaux efforts entrepris par les autorités locales et les acteurs non étatiques, y compris les partenariats, pour atteindre les Objectifs.

c) **Intégration des trois dimensions.** L'examen pourrait porter sur les modalités d'intégration des trois dimensions (économique, sociale et environnementale) du développement durable et sur la manière dont les politiques en lien avec le développement durable sont conçues et appliquées pour assurer cette intégration. L'examen pourrait aussi donner lieu à une évaluation de la mesure dans laquelle d'autres principes du Programme à l'horizon 2030, par exemple le principe consistant à faire en sorte que nul ne reste à la traîne, ont été pris en considération aux fins de la réalisation des Objectifs de développement durable.

d) **Objectifs et cibles.** Le pays se prêtant à l'examen pourrait donner pour chacun des objectifs de développement durable un bref aperçu des progrès accomplis et des principales difficultés de mise en œuvre rencontrées, en renvoyant, le cas échéant, aux données consignées dans l'annexe statistique (voir plus bas la section 8). Le pays pourrait indiquer si une base de référence pour suivre la mise en œuvre des Objectifs a été établie, ainsi que les obstacles restant, le cas échéant, à surmonter pour ce faire. Dans cette section, le pays pourrait en outre procéder à une

analyse plus poussée de certains objectifs et cibles, qu'il choisirait au regard de ses priorités mais aussi du caractère novateur des politiques introduites pour en assurer la réalisation, de leur intérêt pour d'autres États Membres ou du fait que leur mise en œuvre présente une dimension internationale. Les tendances se dessinant, les succès enregistrés, les difficultés rencontrées, les questions nouvelles et les enseignements tirés pourraient être examinés, de même les mesures prises pour remédier aux lacunes et relever les défis. L'examen pourrait aider à mettre en évidence les lacunes, les solutions, les pratiques optimales et les domaines dans lesquels une aide et des conseils sont nécessaires. L'examen pourrait porter sur l'évolution des indicateurs mondiaux convenus pour suivre l'état d'avancement des objectifs et cibles classés prioritaires. Les pays pourraient à leur convenance renvoyer à des indicateurs nationaux et régionaux complémentaires.

e) **Analyse thématique.** Un pays se prêtant à un examen une année donnée pourrait s'il y a lieu analyser les progrès accomplis et les initiatives engagées dans les domaines ayant un lien avec l'orientation thématique du forum politique de haut niveau pour la même année.

f) **Mécanismes institutionnels.** Le pays se prêtant à l'examen pourrait fournir des renseignements sur les dispositions qu'il a prises pour adapter son cadre institutionnel aux fins de la mise en œuvre du Programme à l'horizon 2030, en particulier sur les modalités de prise en compte des avis des différents ministères, organismes et échelons des pouvoirs publics et des acteurs non gouvernementaux, ainsi que sur l'institution en charge de la coordination et de l'intégration. Le pays pourrait exposer les efforts entrepris pour mobiliser les institutions autour de la réalisation des Objectifs de développement durable, améliorer leur fonctionnement et promouvoir le changement. Le pays pourrait donner des renseignements sur la répartition des responsabilités entre les différents échelons de l'État (central, infranational et local) s'agissant d'assurer la cohérence de la mise en œuvre et de l'examen de l'avancement du Programme à l'horizon 2030. Il serait utile que le pays indique comment il entend évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des Objectifs de développement durable, notamment s'il projette de mener des examens nationaux.

6. **Moyens de mise en œuvre.** Eu égard aux défis et tendances susmentionnés, l'examen pourrait couvrir les modalités de mobilisation des moyens de mise en œuvre, les difficultés auxquelles se heurte ce processus et les ressources supplémentaires requises pour mettre en œuvre le Programme à l'horizon 2030, notamment en termes de financement, de renforcement des capacités (y compris le partage de connaissances concernant les données et les statistiques), de technologie et de partenariats.

7. **Étapes suivantes.** Le pays se prêtant à l'examen pourrait exposer les mesures qu'il a prises ou projette de prendre pour renforcer la mise en œuvre du Programme à l'horizon 2030.

8. **Annexe statistique.** Le pays se prêtant à l'examen pourrait fournir une annexe contenant des données structurées en fonction des indicateurs mondiaux relatifs aux Objectifs de développement durable (que la Commission de statistique va proposer d'utiliser comme point de départ) et y ajouter des indicateurs relatifs aux priorités définies aux niveaux régional et national. Il pourrait préciser si les statistiques proviennent de son système national de statistique et signaler les principales lacunes des statistiques officielles en lien avec les indicateurs.

9. **Conclusion.** Cette section pourrait récapituler l'analyse, les conclusions et les incidences sur les politiques. Elle pourrait mentionner les questions nouvelles ou émergentes mises en évidence par l'examen. Enfin, le pays se prêtant à l'examen pourrait indiquer les enseignements qu'il a tirés du processus d'examen, l'appui dont il a besoin à l'avenir pour se préparer à de tels examens et toute modification qu'il juge nécessaire d'apporter aux directives pour en garantir l'utilité.

10. Le rapport pourrait contenir un lien vers des rapports et examens nationaux plus approfondis consultables sur le site Web spécialisé du Secrétariat de l'ONU.

---